

La pêche récréative

Les activités comprises dans cette fiche sont :

- La pêche à pied de loisir
- La pêche embarquée,
- La pêche du bord
- La pêche et la chasse sous-marine

ZSC FR5202011 Estuaire de la Loire Nord – ZSC FR5202012 Estuaire de la Loire Sud- Baie de Bourgneuf – ZPS FR5212014 Estuaire de la Loire - Baie de Bourgneuf



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Définitions

La pêche récréative est une pêche non commerciale, dont les produits sont destinés à la consommation du pêcheur et de sa famille. Elle est pratiquée à titre sportif ou de loisir et regroupe la pêche à pied, la pêche embarquée, la pêche du bord, la pêche et la chasse sous-marine.

Le produit de la pêche récréative est réservé à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille, sa vente étant strictement interdite. (Agence des aires marines protégées, 2009)

- *PECHE A PIED DE LOISIR*

La pêche à pied de loisir consiste en la pratique de la pêche à la main ou à l'aide d'outils divers, sur l'estran à marée basse. La plupart des pêcheurs à pied de loisirs ne sont pas fédérés en associations ni représentés. (Agence des aires marines protégées, 2009)

- *PECHE EMBARQUEE*

La pêche embarquée ou plaisancière, se pratique à partir d'une embarcation ancrée ou à la dérive. Dans cette catégorie, on distingue la pêche aux engins traditionnels (aussi appelée pêche-promenade) utilisant les mêmes engins que les professionnels (casiers, filets...) de la pêche sportive pratiquée à l'aide de cannes et de moulinets. (Agence des aires marines protégées, 2009)

- *PECHE DEPUIS LE BORD*

La pêche du bord est pratiquée sur le rivage, en général à marée montante, sans le recours à une quelconque embarcation. (Agence des aires marines protégées, 2009) Elle inclut notamment la pêche au carrelet.

- *PECHE SOUS-MARINE*

La pêche sous-marine peut être pratiquée à partir d'un bateau ou depuis la côte. Elle consiste à chasser les poissons, mollusques et crustacés en apnée. C'est une activité très sélective. En effet, la pêche sous-marine cible les espèces et individus de grande taille. Cette activité ne donne pas lieu à des captures accidentelles. (Agence des aires marines protégées, 2009)

L'activité à échelle nationale et locale

La pêche récréative ne faisant pas l'objet des mêmes suivis que la pêche professionnelle, est relativement peu connue. Une enquête IFREMER/IFOP menée entre 2006 et 2008 estimait cependant le nombre de pêcheurs de loisirs en mer âgés de plus de 15 ans à près de 2,5 millions de pratiquants. (Ifremer/BVA, 2009)

Ces pêcheurs, parmi lesquels plus de 80% sont des hommes, sont essentiellement rencontrés sur les zones littorales de Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire. Les pêcheurs de loisir en mer

réalisent en moyenne près de 13 sorties par an, dont plus de la moitié en période estivale (sur les mois de juin, juillet et août). (Ifremer/BVA, 2009)

La pêche à pied est l'activité la plus pratiquée (par 71% des pêcheurs de loisir), suivie par la pêche du bord (33%), la pêche embarquée (25%) et la pêche sous-marine (7%). Ceci peut s'expliquer par le fait qu'en Métropole, seuls 14% des pêcheurs de loisir en mer possèdent au moins une embarcation. (Ifremer/BVA, 2009)

Les espèces ciblées sont à 67% des coquillages (moules, coques, palourdes), 55% des poissons (bar, maquereau, dorade), 31% des crustacés (crevette, tourteau, étrille) et des céphalopodes (seiche et poulpe).

En Pays de la Loire, les données disponibles sont liées aux autorisations délivrées par la Direction Interrégionale de la mer Nord-Atlantique Manche-Ouest.

Tableau 1 : Nombre d'autorisations de pêche délivrées en Loire-Atlantique et Vendée en 2016

Autorisations délivrées (DIRM NAMO, 2016)	
Pose de filets fixes en zone intertidale (soumise à autorisation)	- 80 en Loire-Atlantique : 7 en Nord Loire et 73 en Sud Loire (32 sur Saint-Brévin-les-Pins) - 85 en Vendée (essentiellement île de Noirmoutier).
Autorisations de pêche de loisir au thon rouge	- 442 autorisations délivrées en Loire-Atlantique - 181 autorisations en Vendée.

La pêche de loisir bien que représentée par la Fédération Française des Pêches en mer, ainsi que par des associations de pratiquants, est avant tout une pratique individuelle.

Environ 3500 pêcheurs à pied de loisir ont été comptabilisés sur le littoral de Loire-Atlantique pendant la campagne de 2009. (DDTM 44, 2018)

Les pratiques sur le site Natura 2000 Estuaire de la Loire externe

- **QUI ?**
 - *Pêche à pied*

La fréquentation des sites de pêche et son évolution sont difficilement évaluables, car étroitement liées aux coefficients de marées ainsi qu'à la météo. Ainsi, les comptages menés annuellement, comme ceux menés par l'Association de pêche de loisirs Atlantique-Vendée (APLAV) sur le passage du Gois (390 personnes en 2016, 2400 personnes en 2017) et sur la commune de Bouin, complétés par les comptages d'autres structures (ADBVB et Communautés de communes), sont difficilement représentatifs d'une évolution de fréquentation interannuelle. (Association Pêche de Loisirs Atlantique-Vendée, 2017)

Selon les pêcheurs, les pratiquants sont principalement des habitants locaux, ainsi que des vacanciers et estivants. Les habitants des départements voisins (Maine et Loire) comptent aussi parmi les

pratiquants ponctuels sur le site. Les estivants se cantonneraient généralement aux coques et palourdes sur le Gois, site reconnu « facile » et relativement « sans danger ».

De manière générale, peu de jeunes sont observés à la pêche, en dehors des grandes marées des weekends. Selon l'APLAV, de moins en moins de pêcheurs sont présents sur le site, laissant présumer à un arrêt progressif de l'activité localement.

○ Pêche embarquée

La pêche embarquée est une activité familiale. (Association Pêche de Loisirs Atlantique-Vendée, 2017)

○ Pêche du bord

La pêche depuis le bord comptabilise moins de pratiquants que la pêche embarquée. Les pêcheurs pratiquant leur activité depuis le bord sont des habitués, ils possèdent un matériel adéquat et des connaissances techniques sur leur activité. (Association Pêche de Loisirs Atlantique-Vendée, 2017)

Les pratiquants de la pêche au carrelet peuvent être des habitués comme des touristes. En effet, des offices de tourisme proposent des « pêcheries » à la location.

○ Pêche sous-marine

Seuls de rares dubs de plongée proposent de la pêche sous-marine parmi leurs activités. C'est le cas de Cap Plongée, de l'Océan dub Plongée de Retz et du Saint-Nazaire Subaquatique Club. Des pratiquants individuels peuvent aussi évoluer en pêche sous-marine dans le périmètre du site.

Certains pratiquants d'activités de pêche sont fédérés en clubs.

Tableau 2 : Clubs de pêche dans le site Natura 2000

Club de pêche	Commune	Activité de pêche
Skal Club 44	Pornichet	Pêche embarquée
El Dorado Club	Pornichet	Pêche embarquée
Club de pêche "Les Experts"	Montoir-de-Bretagne	Pêche embarquée
Team Surfcasting Bréviinois	Saint-Brévin-les-Pins	pêche du bord
APLAV Association de Pêche de loisir Atlantique Vendée	Bouin	Pêche à pied
Association des pêcheurs à pied de la Côte de Jade	Pornic	Pêche à pied
Association des pêcheries du sud Estuaire	Saint-Brévin	Pêche du bord

Des guides de pêche proposent des sorties en mer.

Tableau 3 : Guides de pêche organisant des sorties en mer dans le site Natura 2000

Guides de pêche	Commune	Activité de pêche
Anthony Guenec	La Turballe	Pêche embarquée
Atlantique Pêche - Bruno Bosseur	Pornichet	Pêche embarquée, à pied, du bord
Xavier Gauthier	Préfailles	Pêche embarquée
Jade Pêche - Baptiste Landelle	Pornic	Pêche embarquée

L'Evasion III	Pornic	Pêche embarquée
Ambiance Pêche Promenade - Philippe Achille	Pornic	Pêche embarquée
Lecadre Pêche	Noirmoutier en l'île	Pêche embarquée
O'Abandonado	Noirmoutier en l'île	Pêche embarquée
L'Amandine	Noirmoutier en l'île	Pêche embarquée

- *OU ?*

- *Pêche à pied de loisir*

La pêche à pied semble être principalement pratiquée depuis **la pointe Saint-Gildas jusqu'à l'île de Noirmoutier**. Les sites majeurs étant les **estrans rocheux de Préfailles et de Pornic**. Les sites de la **Cormorane/Port Giraud** situés à la Plaine sur Mer et de la **Pointe Saint Gildas** à Préfailles sont également très fréquentés par les pêcheurs. Les estrans de la **Bernerie-en-Retz**, des **Moutiers-en-Retz**, de **Bouin** et de **Fort Larron-les Sableaux** particulièrement fréquentés, ne sont pas compris dans le périmètre des sites. (Association Pêche de Loisirs Atlantique-Vendée, 2017) Il en est de même pour le passage du Gois, qui concentre les pêcheurs sur une faible étendue (4km), notamment lors des grandes marées et les weekends de beau temps.

En moindre mesure, la pêche est pratiquée sur les plages de **Pornichet, Saint-Nazaire** et **Saint-Brévin**.

Les pêcheurs disposant d'un bateau vont également pêcher sur le **Plateau de la Préoire**, au milieu des chenaux de la baie de Bourgneuf (à 4/5 km en mer) sur lequel ils échouent leur bateau.

Les sites de pêche varient cependant selon les espèces recherchées et l'accessibilité des zones (coefficients de marées), certaines zones n'étant accessibles qu'aux grandes marées.

Tableau 4: sites de pêche selon les espèces cibles

Palourdes	Passage du Gois et bancs de sables de Bouin site de Fort Larron - Les Sableaux
Coques	Plage des Sableaux (Noirmoutier en l'île) et passage du Gois (petites coques <2,5 cm, en dessous des tailles minimales autorisées), Le Cormier à La Plaine-sur-mer, baie de la Baule.
Etrilles	Rochers de Noirmoutier, de Bouin, plateau de la Préoire.
Bigorneaux	plateau de la Préoire (espèce disparue sur le site des roches de Bouin)
Pétoncles	Commune de l'Epine sur l'île de Noirmoutier (côté océan)
Moules	Cormorane, la Prée, Pointe Saint Gildas
Huîtres	Les Rochers de la Loire à la Guérinière, la Pointe des Poloux à Bouin

La région ne compte aucun gisement naturel d'ormeaux ou de lavagnons (tellines), espèce autrefois répandue et pêchée, qui n'est aujourd'hui plus présente. (Association Pêche de Loisirs Atlantique-Vendée, 2017)

- *Pêche embarquée*

La pêche embarquée est pratiquée sur la partie **nord de l'île de Noirmoutier**, autour de **l'île du Pilier** (pêche de la seiche), sur les **plateaux de la Banche et de la Lambarde** (pêche de la dorade) ainsi qu'au **large de la pointe Saint-Gildas et de Pornic**. Ce type de pêche est une pêche côtière familiale.

En sud Loire, seulement quelques habitants de Noirmoutier disposant de plus gros bateaux pêchent plus au large.

- *Pêche du bord*

La pêche depuis la côte est pratiquée depuis les digues (sur 14km) de la commune de **Bouin** (à marée haute), du **côté Atlantique de l'île de Noirmoutier**, ainsi que sur la **pointe Saint-Gildas**.

La pêche au carrelet, quant à elle, est pratiquée depuis les pêcheries du sud-Loire : **Saint-Brévin-les-Pins, Préfailles, La Plaine-sur-Mer**

- *Pêche sous-marine*

La pêche sous-marine est pratiquée sur le site dans les secteurs du **plateau de la Banche**, autour des **îlots de la Baie de La Baule**, au niveau de la **Pointe Saint-Gildas**, au nord de **l'île du Pilier**, au **Grand Sécé** et autour des épaves de **Lancastria** et du **Cirque du Pilier**.

DOCUMENT DE TRAVAIL



SITES NATURA 2000 "ESTUAIRE DE LA LOIRE EXTERNE"

Diagnostic socio-économique : pêche récréative

Éditée le :

04/2019

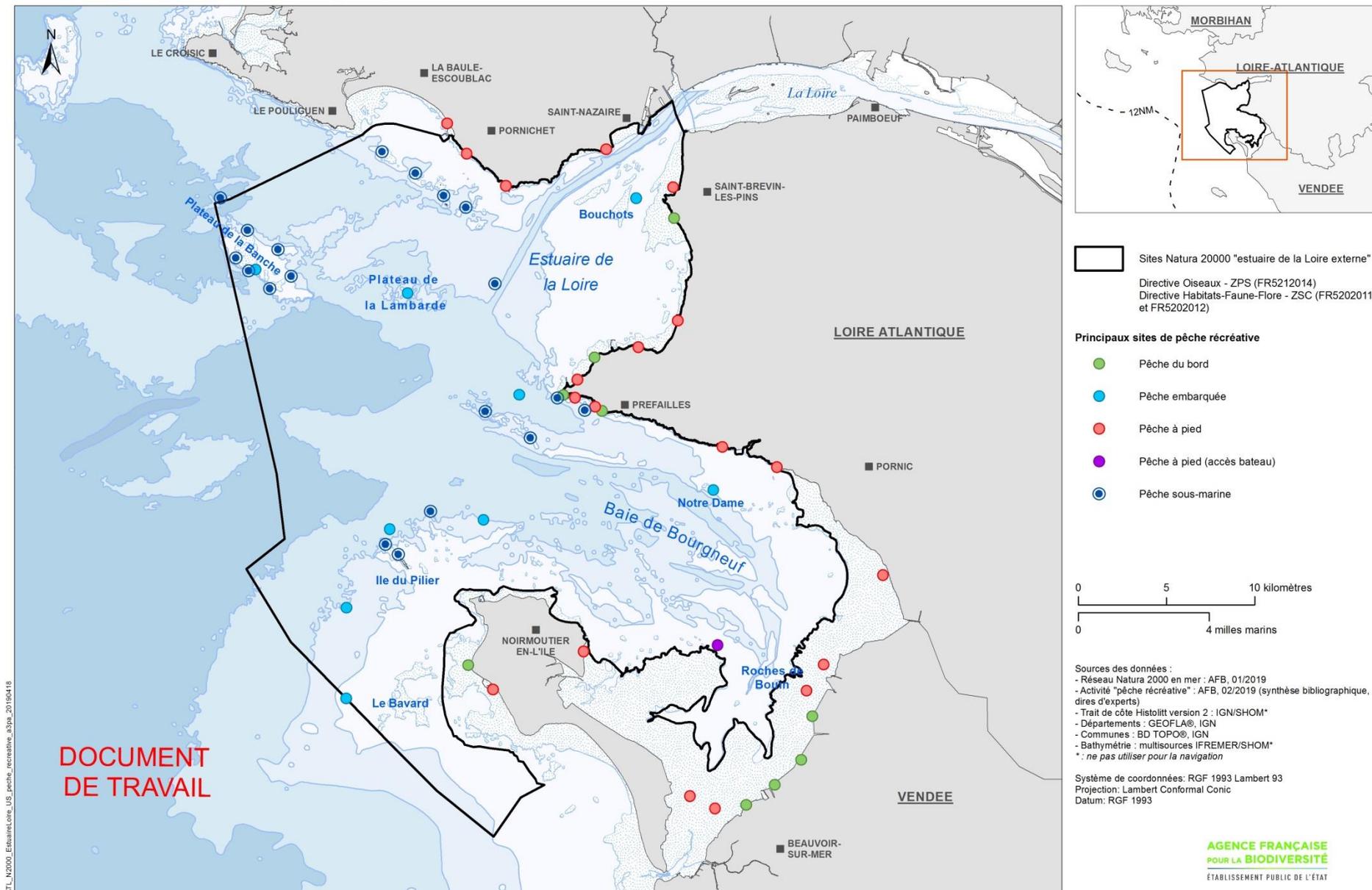


Figure 1: Identification des différents sites de pêche dans l'Estuaire de la Loire

• QUAND ?

De nombreux pratiquants exercent leurs activités de pêche de loisir tout au long de l'année. Toutefois, comme pour les autres activités récréatives, la pêche de loisir est particulièrement pratiquée durant la période estivale. (Agence des aires marines protégées, 2009)

La notion de saisonnalité est importante dans le cas de la pêche à pied récréative puisque les coefficients de marée influent directement sur l'accessibilité des sites et la disponibilité des ressources. Les épisodes de grandes marées sont donc particulièrement prisés des pêcheurs à pied.

• QUOI ?

Les espèces ciblées à la pêche diffèrent selon le type de pratique.

○ En pêche à pied

Les espèces cibles sont :

- Les palourdes,
- Les coques,
- Les étrilles,
- Les bigorneaux,
- Les pétoncles,
- Les lavagnons, qui semblent cependant aujourd'hui disparus du site.

○ En pêche embarquée

Les espèces cibles sont

- La seiche (ou margate) très largement pêchée sur le site au filet ou casier,
- les maquereaux,
- les mullets,
- les bars congres (de plus en plus observés chaque année),
- Les crevettes grises et roses.

○ En pêche du bord

La pêche au carrelet permet aux pratiquants de pêcher :

- éperlans,
- sardines,
- mullets,
- bars,
- anchois,
- et en moindre mesure, maquereaux, plies, soles, anguilles, harengs, bars.

- *COMMENT ?*

- *Pêche à pied*

Les engins de pêches utilisés en pêche à pied de loisir sont très variables (mains nues, couteaux, crochets...) Les espèces recherchées par les pêcheurs à pied de loisirs sont très nombreuses et concernent crabes, coquillages, poissons, voire même algues et végétaux. La pêche à pied est plutôt concentrée sur les zones intertidales. Elle peut avoir lieu sur les champs de blocs, les roches faillées médiolittorales, ou les zones de sables coquillers (herbiers de zostères).

- *Pêche embarquée*

Lignes, mitraillettes (ligne avec un ensemble d'hameçons), filets droits ou casiers sont utilisés à la pêche embarquée. Les principales espèces ciblées sont les maquereaux, mullets, bars, congres (de plus en plus présents chaque année. La seiche (dénommée localement margate) est particulièrement pêchée, au filet ou casier. Les crevettes grises et roses, « abondantes », sont pêchées au casier. (Association Pêche de Loisirs Atlantique-Vendée, 2017)

- *Pêche du bord*

La pêche du bord est pratiquée à l'aide d'une ligne ou d'un carrelet. Cette pêche est considérée comme plus technique, elle concerne donc principalement des habitués. (Association Pêche de Loisirs Atlantique-Vendée, 2017).

La pêche au carrelet est caractéristique du littoral du site. Elle est pratiquée à partir des « pêcheries » : des cabanes en bois sur pilotis qui jonchent le littoral. Ces cabanes surélevées sont installées dans la zone de marnage sur l'estran. Le carrelet est un filet de pêche suspendu dans lequel sont placés des appâts. Le carrelet est relevé au moment où les poissons viennent s'y alimenter (Roques, 2019).

L'agglomération de Pornic compte 168 pêcheries sur son territoire. Chaque pêcherie fait l'objet d'une AOT d'une durée de 5 ans. Les pêcheries sont proposées à la location de courte durée (à la journée) pour les amateurs de la pêche au carrelet (Office de tourisme intercommunal de Pornic, 2019).

- *Pêche sous-marine*

On pratique cette activité avec l'ensemble palmes, masque et tuba, une combinaison, une ceinture de plombs, une bouée avec un pavillon alpha ou une croix de Saint André pour signaler sa présence et un fusil ou une arbalète si l'on chasse le poisson. Les crustacés doivent être attrapés à la main. (Agence des aires marines protégées, 2009)

Réglementation et encadrement de l'activité

- **GESTION DE L'ACTIVITE**

La **Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture** (DPMA), au sein du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAAP), veille à l'application de la réglementation de l'exercice de la pêche professionnelle et de loisir. Elle organise, en liaison avec les autres directions, le contrôle et la surveillance des zones de pêche.

Au niveau régional, le **Préfet de région** est compétent en matière de réglementation et de police des pêches.

Au niveau local, la pêche de loisir est contrôlée par les **services déconcentrés de l'Etat** : DDTM, douanes, gendarmerie maritime, garde-jurés, écogardes. (Agence des aires marines protégées, 2009)

- **MESURES REGLEMENTAIRES**

Le texte réglementaire national principal est le décret 90-618 du 11 juillet 1990. Ce texte précise notamment que le produit de la pêche de loisir n'est destiné qu'à une **consommation familiale** avec **interdiction de vente**.

La pêche de loisir est soumise à la réglementation applicable à la pêche professionnelle pour ce qui concerne la **taille minimale des captures** autorisées, les caractéristiques et les conditions **d'emploi des engins de pêche**, les modes et les procédés ainsi que **les zones, périodes, interdictions** et arrêtés de pêche pris par la DIRM Nord-Atlantique Manche-Ouest. (Agence des aires marines protégées, 2009)

- **Pêche sous-marine**

La chasse sous-marine est une activité fortement réglementée. Elle est dérivée de la plongée libre, dans la mesure où celle-ci ne peut s'effectuer qu'en **apnée**, sauf autorisation du Préfet. La chasse sous-marine peut également être soumise à une **réglementation locale**. Elle peut concerner notamment des **zones d'interdiction**, de restriction ou zones d'activités, des mesures **d'interdiction saisonnières** (à des fins de repos biologique principalement), des mesures **d'interdiction sanitaire** ou d'usage, ou encore une réglementation spécifique pour certaines espèces. (Agence des aires marines protégées, 2009)

- **Pêche à pied**

L'arrêté en vigueur qui régit la pêche maritime de loisir des coquillages, échinodermes et vers marins en Pays de la Loire est l'arrêté n°25-2017 du 2 juin 2017.

En Pays de la Loire, la pêche à pied récréative doit être pratiquée **uniquement à la main** ou à l'aide des engins définis par l'arrêté préfectoral, sans utilisation de procédé mécanique ou de véhicule. Il est interdit de ramasser des coquillages, échinodermes ou vers marins sur le pourtour des concessions conchylicoles après des épisodes de vent ou de mer forte et qui proviendraient

manifestement de ces concessions. (Préfète de la région Pays de la Loire Préfète de la Loire-Atlantique, 2017)

Enfin, les activités de pêche récréative peuvent également être soumises à une réglementation locale, notamment les **zones d'interdiction**, de restriction ou zones d'activités. Dans les zones où il existe une production conchylicole, l'autorisation de ramassage des coquillages sur l'estran dépend du **classement de salubrité** de ces zones (en fonction de la contamination biologique et de pollution) par arrêté du Préfet de département. (Agence des aires marines protégées, 2009)

De plus, certaines communes du site prennent des dispositions réglementaires pour la pratique de la pêche :

- A Saint-Brévin-les-Pins et à Saint-Michel-Chef-Chef, il est interdit de faire le tri de sa pêche sur la plage et d'y laisser des débris,
- La pêche à la ligne est interdite dans les ports du Pointeau au Mindin à Saint-Brévin-les-Pins et interdite du 15 juin au 15 septembre sur toutes les plages de Saint-Michel-Chef-Chef,
- La pose d'hameçons est interdite dans la zone de balancement des marées sur toutes les plages de Saint-Brévin-les-Pins et de Saint-Michel-Chef-Chef.

(Commune de Saint-Michel-Chef-Chef, 2016) (Mairie de Saint-Brévin-les-Pins, 2016)

o *Classement sanitaire des sites de pêche*

Le classement sanitaire des sites de pêche à pied de loisir est déterminé par l'Agence régionale de santé (ARS).

14 sites de pêche à pied sont suivis par l'ARS dans le périmètre du site Natura 2000.

Tableau 5 : Sites de pêche à pied faisant l'objet d'un suivi sanitaire par l'ARS

Pornichet	Saint-Nazaire	Saint-Michel-Chef-Chef	La Plaine sur mer	Préfailles	Pornic	Noirmoutier en l'île
Face thermes	Chemoulin	Tharon-Comberge	La Cormorane	Pointe Saint Gildas	Portmain	les Charniers
Bonne Source	Villes Martin		la Pointe du Mouton	Port Meleu	Gourmalon	le Cob
			la Prée			

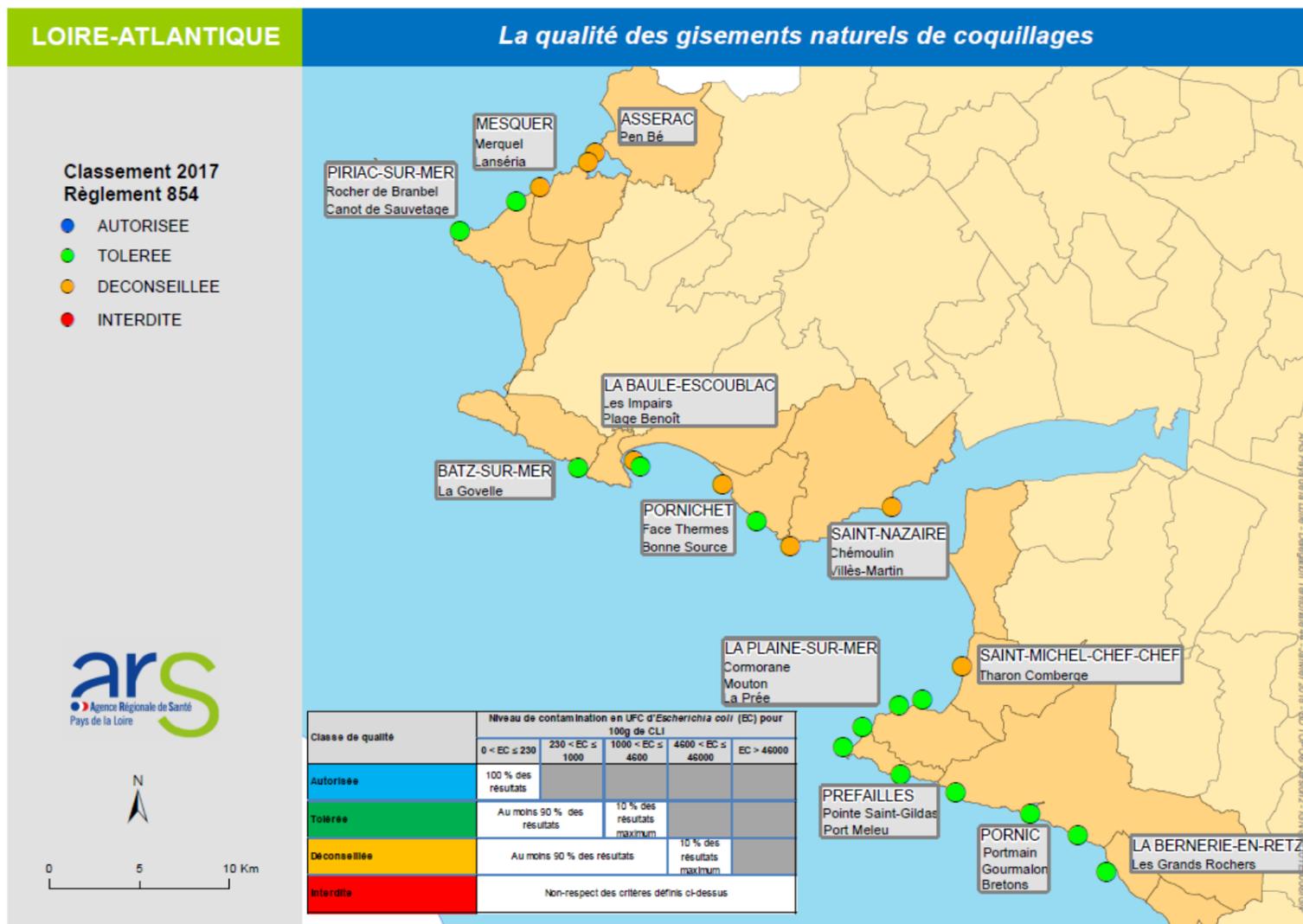


Figure 2 : Qualité des gisements naturels de coquillages en Loire-Atlantique (Agence Régionale de Santé, 2018)

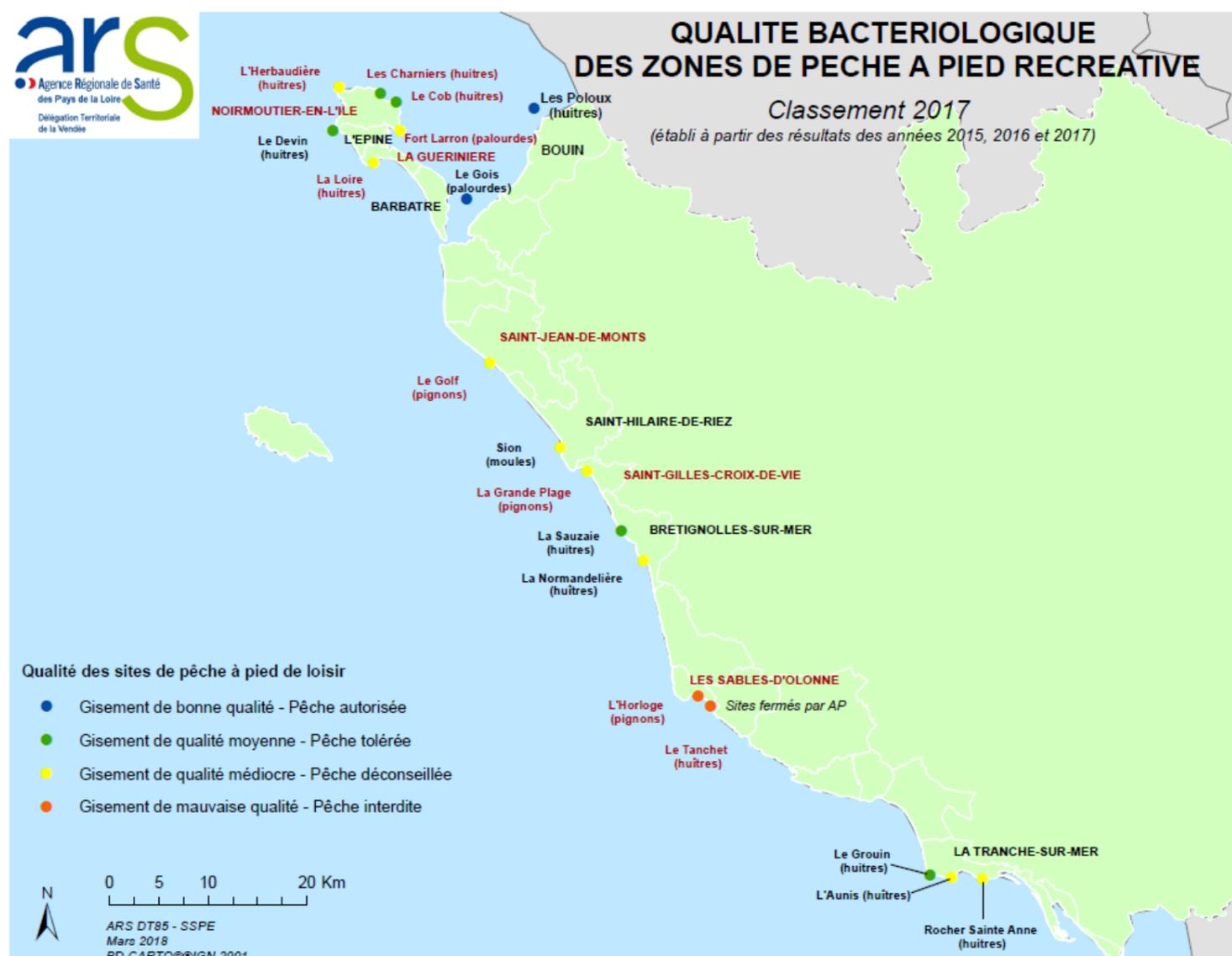


Figure 3 : Qualité bactériologique des zones de pêche à pied récréative de Vendée (Agence Régionale de Santé, 2018)

Les sites de pêche de l'Estuaire de la Loire externe sont très largement de qualité moyenne. La pêche y est tolérée. Le nord du site Natura 2000 concentre des sites de qualité médiocre où la pêche est déconseillée : Pornichet, Saint-Nazaire, Saint-Michel-Chef-Chef.

Les estrans du site Natura 2000 sont classés de moyen à médiocres pour la pêche à pied de loisir par l'ARS sur la période 2013-2015. A Saint-Nazaire, Pornic, Préfailles et Noirmoutier en île, la qualité sanitaire des sites de pêche s'est dégradée entre 2005 et 2015. (ARS Pays de la Loire, 2016)

Facteurs d'influence sur les habitats et les espèces

La plupart des études montrent que les interactions problématiques entre la pêche à pied de loisir et le milieu marin sont le plus souvent liées à une surfréquentation des sites plus ou moins ponctuelle dans l'année, à l'utilisation d'engins de pêches destructeurs et/ou non sélectifs, aux abus sur les quantités prélevées et au non-respect des tailles minimales.

La pêche à pied de loisir exerce également une pression potentielle du fait de prélèvements sur un stock exploitable.

La pression de la pêche sous-marine exercée sur les habitats est considérée comme négligeable.

→ Prélèvements

La pression exercée par ces activités sur les espèces Natura 2000, en termes de prélèvements est relativement faible puisque les espèces ciblées ne sont pas des espèces d'intérêt communautaire.

La pêche de loisir peut toutefois exercer une pression importante sur la ressource. La notion de « consommation familiale » étant extrêmement floue, on observe des abus, avec des pêcheurs plaisanciers ou des pêcheurs à pied ramenant parfois des quantités importantes de poissons et de coquillages à terre. (Association Pêche de Loisirs Atlantique-Vendée, 2017)

L'impact environnemental peut être plus important dans le cas où des équipements de pêche "commerciale" (filets statiques, nasses ou casiers) sont utilisés par la pêche récréative, les pressions générées par ces engins sur les habitats pouvant être significatives.

Il est important de signaler que la pêche peut également avoir des effets indirects significatifs sur la structure des communautés halieutiques, d'autant plus si l'espèce cible joue un rôle clé dans l'écosystème. La pêche de certains stocks halieutiques peut également avoir des effets indirects sur les populations d'oiseaux marins se nourrissant sur les espèces proies. Et à l'inverse, les déchargements de prises accessoires peuvent jouer un rôle dans l'alimentation de certaines espèces d'oiseaux marins.

Les engins de pêche (filets, casiers) sont parfois perdus ou abandonnés en mer, à cause du mauvais temps, de l'accrochage des filets dans les rochers, ou de leur arrachage par des engins mobiles. Ces engins perdus continuent alors à pêcher, quelquefois pendant plusieurs mois, on appelle ce phénomène la « pêche fantôme ». Très peu de données existent cependant sur cette pêche et ses conséquences. Ce phénomène paraît très faible dans le cadre de la pêche de loisir. (Agence des aires marines protégées, 2009)

→ Ancrages sur les habitats sensibles

Les plaisanciers ont recours aux mouillages forains pour stationner sur une zone de fonds peu profonds pendant une durée généralement courte (mouillage sur un site d'intérêt, arrêt pour la nuit). Or, les ancrages ont des impacts négatifs sur les habitats par l'arrachage qu'ils génèrent lors de la pose et du relèvement de l'ancre.

La destruction du milieu est accentuée par la répétition des ancrages et des manœuvres de mouillages et des types d'ancres inadaptés. Sur le site Natura 2000 Estuaire de la Loire externe, on ne compte pas d'herbiers sur les zones qui peuvent accueillir du mouillage forain. Le mouillage forain est peu pratiqué du fait du faible nombre d'abris naturels dans le site.

Les mouillages non soumis à autorisation dits « forains » ne sont pas recensés, mais sont à priori presque inexistantes, exception faite des îles des Evens en baie de la Baule en période estivale. (Emmanuel Jahan, 2018)

Cette pression est donc faible sur le site de l'Estuaire de la Loire externe.

→ *Piétinements par les pêcheurs à pied ou pêcheurs du bord*

Le piétinement sur les zones de pêche ou pour y accéder (haut de plages, estran), que ce soit par le pêcheur ou son véhicule, peut provoquer une réduction de la couverture et de la biomasse végétale, une altération des communautés végétales et animales associées, une réduction de l'abondance et de la biodiversité des habitats et espèces affectées. L'interaction sera fonction de l'intensité du piétinement et de la sensibilité de l'habitat. Ce piétinement est particulièrement néfaste pour des habitats très sensibles comme les herbiers de zostères et les récifs d'hermelles.

→ *Dégradation des organismes fixés et des habitats liés aux engins de pêche*

Les casiers posés sur des habitats rocheux peuvent causer des dommages physiques à la faune fixée, surtout sur les colonies fragiles. Les habitats sableux ou vaseux peuvent également être impactés par les filets statiques, nasses et casiers, de même que les herbiers.

L'impact généré peut être significatif si l'effort de pêche est concentré sur des zones relativement restreintes avec des communautés de faune longévive ou des habitats sensibles (comme par exemple le maërl).

Sur substrat meuble, l'utilisation d'outils comme le râteau pour la pêche des bivalves, le labourage, le retournage et le ratissage de larges zones peuvent entraîner une déstabilisation des habitats sableux, vaseux, sablovaseux, une mortalité importante de la faune, notamment des espèces de vers. Il peut s'en suivre une décomposition accrue de matière organique, un enrichissement organique et des modifications de la composition biogéochimique du sédiment, une modification des peuplements et des réseaux trophiques, une diminution d'abondance et une perte de biodiversité par mortalité des espèces les plus sensibles.

→ *Retournement de blocs*

Le retournement des roches sans précautions et sans remise en place, peuvent entraîner une modification de la structure des peuplements et une disparition de niches écologiques et de petits biotopes. Les habitats rocheux sont en effet constitués d'une multitude de niches écologiques, de microhabitats, détruits par le retournement des blocs lorsqu'ils ne sont pas remis en place.

→ *Captures accidentelles d'espèces non ciblées*

Les espèces de poissons et de mammifères marins d'intérêt communautaires ne sont pas ciblées par les filets de fond. Cependant, des captures accidentelles existent. Elles concernent les lamproies, l'esturgeon (rare), les aloses et le saumon généralement en milieu estuarien et fluvial. En mer, elles concernent les cétacés et les phoques. Les lignes ne ciblent pas d'espèces de poissons, de mammifères ou de tortues marines d'intérêt communautaire. Toutefois, des captures accidentelles de saumon atlantique par les lignes, ainsi que de tortues ou de mammifères marins par les palangres existent.

Les mammifères marins (dauphins) peuvent s'emmêler dans les nappes des filets en tentant de prendre les poissons capturés ou en rester accrochés aux hameçons en tentant de dérober les appâts. Les captures concernent principalement les palangres de surface. Bien qu'aucune étude n'ait réellement été menée sur le sujet, la menace de cette pêche sur les mammifères marins serait faible

S'agissant de l'avifaune, les captures accidentelles par les filets concernent principalement les oiseaux plongeurs. (Agence des aires marines protégées, 2009)

→ *Dérangement des oiseaux*

Le dérangement de l'avifaune est plus lié à l'action de déplacement des pêcheurs plutôt qu'à l'action de pêche en elle-même. Le dérangement peut provoquer l'envol des oiseaux présents et ainsi perturber les phases de repos ou de reproduction essentielles aux cycles biologiques de l'avifaune.

Tableau 6 : Tableau récapitulatif des pressions par activité

X : Contribution potentielle de l'activité à la pression	Prélèvements	Ancrages sur les habitats sensibles	Piétinements par les pêcheurs à pied ou pêcheurs du bord	Dégradation des organismes fixés et des habitats liés aux engins de pêche	Retournement de blocs	Captures accidentelles d'espèces non ciblées	Dérangement des oiseaux
Pêche à pied	X		X	X	X		X
Pêche du bord	X		X	X		X	X
Pêche embarquée	X	X		X		X	X
Pêche sous-marine	X	X					X

Bonnes pratiques existantes

L'APLAV, association de pêche de loisirs Atlantique-Vendée, organise chaque année en juillet et août environ une quinzaine de **journées de découverte** de la pêche à pied, à destination de publics variés (écoles, groupes, individuels..) autour du passage de Gois et des plages de la commune de Saint Jean de monts. Les thématiques abordées sont la vie des coquillages (biologie), de l'estran et la réglementation.

Suite au projet européen Life Pêche à pied de loisir, portant sur l'ensemble de la façade maritime Atlantique et Manche-Mer du Nord, un réseau national a été créé afin de promouvoir les **bonnes pratiques de pêche** et de diffuser des outils pédagogiques.

Via ce réseau, des **outils de sensibilisation** sont distribués sur les sites naturels protégés de Loire-Atlantique (par le CPIE Loire-Océane et l'association Hirondelle) et de Vendée (par l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf). (Pêcheapied-loisir.fr, 2018)

Actions de suivi

Un **comptage annuel** de pêcheurs à pied récréatifs est mené par l'APLAV au mois d'août sur Gois et Bouin (Le Poloux) avec un coefficient de marée similaire chaque année, mais n'est pas considéré comme représentatif de l'évolution de la fréquentation, qui varie selon différents facteurs, le principal étant la météo (Association Pêche de Loisirs Atlantique-Vendée, 2017).

Bibliographie

- Ligue de surf des Pays de la Loire. (2015). *Schéma de cohérence des équipements sportifs*.
- Agence des aires marines protégées. (2009). *Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer - Activités - interactions - Dispositifs d'encadrement - Orientations de gestion - - Tome 1 Sports et loisirs en mer*.
- Agence Régionale de Santé. (2018). *La qualité des gisements naturels de coquillages - Classement 2017*.
- Agence Régionale de Santé. (2018). *Qualité bactériologique des zones de pêche à pied récréative - Classement 2017*.
- Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire. (2017). *Gisements naturels de coquillages en Pays de la Loire - Classement sanitaire 2017*.
- ARS Pays de la Loire. (2015, mars). *Gisements naturels de coquillages en Pays de la Loire. Classement sanitaire 2017 portant sur les résultats de 2014 à 2016*.
- ARS Pays de la Loire. (2016). *Qualité sanitaire des sites de pêche à pied de loisir 2013-2015*.
- Association Pêche de Loisirs Atlantique-Vendée. (2017, 12 21). Entretien. (C. Bricout, Intervieweur)
- Biton, B. (2018, 02 26). Entretien Char à voile. (C. Bricout, Intervieweur)
- CIBPL FFESSM. (2014). *Schéma de cohérence des équipements sportifs*. Comité interrégional de Bretagne et des Pays de la Loire.
- Comité Départemental Loire-Atlantique Etudes et sports sous-marins. (2018). *Carte des clubs, structures et associations du 44*.
- Commune de Saint-Michel-Chef-Chef. (2016). *Arrêté du Maire n°69-2016 Réglementation de la pratique de la baignade, des activités nautiques et de loisirs, dans les eaux baignant la commune, sur le site des Terres Rouges, sur les dunes et sur les plages de la commune*.
- DDTM 44. (2018). *Stratégie départementale de gestion du domaine public maritime naturel de Loire-Atlantique*.
- Direction Régionale de la Jeunesse, d. S.–p. (2018, janvier 30). Entretien. (C. Bricout, Intervieweur)
- DIRM NAMO. (2014). *Monographie maritime de la façade NAMO - Loire Atlantique*.
- DIRM NAMO. (2016). *Monographie maritime de la façade NAMO Vendée*.
- DIRM NAMO. (2017). *Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO - Plaisance, pêche de loisir et loisirs nautiques*.
- DIRM NAMO. (2017). *Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO - Chiffres clés - Les Pays de la Loire en quelques chiffres*.

DIRM NAMO. (2017). *Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO - Loire-Atlantique*.

DIRM NAMO. (2017). *Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO - Plaisance, pêche de loisir et loisirs nautiques*.

DIRM NAMO. (2017). *Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO Vendée*.

DIRM NAMO. (2017). *Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO Loire Atlantique*.

Emmanuel Jahan, C. d.-N. (2018, 02 22). Entretien. (C. Bricout, Intervieweur)

FFESSM, C. i. (2014). *Schéma de cohérence des équipements sportifs. Etudes et sports sous-marins*.

Gibaud Boyer, G. (2018, 02 12). Entretien Ligue de Voile. (C. Bricout, Intervieweur)

Hegron, R. (2018, 01 30). Entretien DDCSJS. (C. Bricout, Intervieweur)

Ifremer. (2013, 12 17). *Pêcheurs maritimes de loisir*. Récupéré sur Le monde de la pêche: <https://www.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/La-peche/Par-qui/Pecheurs-de-loisir>

Ifremer/BVA. (2009). *Enquête relative à la pêche de loisir (récréative et sportive) en mer en Métropole et dans les DOM*.

La Bulle d'Her. (2018). *Sorties 2018*.

Ligue de voile Pays de la Loire. (2018, février 12). Entretien. (C. Bricout, Intervieweur)

Mairie de Saint-Brévin-les-Pins. (2016). *Arrêté municipal n°2016-0338 Réglementation de la baignade, des activités nautiques et des plages dans les eaux baignant le littoral de la commune*.

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Préfecture maritime de l'Atlantique. Préfecture de la région Pays de la Loire. (2012). *Evaluation initiale des eaux marines - Sous région marine Golfe de Gascogne*. Directive cadre stratégie pour le milieu marin.

Office de tourisme intercommunal de Pornic. (2019). *Pêche au carrelet*. Consulté le 2019, sur Destination Pornic: <https://www.pornic.com/peche-au-carrelet-pecherie-peche-en-mer.html>

Pêcheapied-loisir.fr. (2018). *Les territoires et partenaires du réseau Littorea*. Récupéré sur Pêche à pied de loisir: <http://www.pecheapied-loisir.fr/je-suis-pecheur/carte-interactive/>

Porcher-Labreuille, D., & Tougeron, C. (2017, 12 05). Entretien DDTM Loire Atlantique Délégation Mer et Littoral. (C. Bricout, Intervieweur)

Pornic Agglo Pays de Retz. (2018, février 06). Entretien. (C. Bricout, Intervieweur)

Préfète de la région Pays de la Loire Préfète de la Loire-Atlantique. (2017, 06 02). Arrêté n°25-2017 réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir pratiquée à pied en région Pays de la Loire pour les coquillages, les échinodermes et les vers marins.

Roques, D. (2019). *La pêche au carrelet en Loire-Atlantique*. Consulté le 2019, sur denez.com:
<https://denez.com/2015/09/06/la-peche-au-carrelet-en-loire-atlantique/>

DOCUMENT DE TRAVAIL